



OBJECTIF CO₂
Programme de réduction des émissions
de gaz à effet de serre du transport routier

**Transport Routier
de Marchandises
CHARTE ET LABEL**



Le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et l'ADEME, en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier de marchandises, proposent un programme d'engagements volontaires de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

LE PROGRAMME OBJECTIF CO₂

LA FRANCE S'EST ENGAGÉE AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE À RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE

20% EN 2020 **40%** EN 2030



UNE SOLIDE GOUVERNANCE

LE COMITÉ DE PILOTAGE NATIONAL :

- décide des orientations stratégiques du programme (Charte et Label) ;
- attribue le Label, après étude des rapports d'audits des entreprises ;
- regroupe le MEEM, l'ADEME et les organisations professionnelles (FNTR, FNTV, OTRE, TLF et UNOSTRA)¹.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- assurent le pilotage régional de la Charte Objectif CO₂ ;
- valident les dossiers Charte des entreprises ;
- regroupent les DREAL², les directions régionales de l'ADEME et les organisations professionnelles.

LE GESTIONNAIRE DU PROGRAMME : L'AFT

- sensibilise et accompagne les entreprises ;
- gère les demandes de Label et le programme dans son ensemble.

¹ Fédération Nationale des Transporteurs Routiers, Fédération Nationale des Transports de Voyageurs, Organisation des Transporteurs Routiers Européens, Union des entreprises de Transport et de Logistique de France, Union Nationale des Organisations Syndicales des Transporteurs Routiers Automobiles.

² Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.



LE PROGRAMME OBJECTIF CO₂ OFFRE AUX ENTREPRISES DE TRANSPORTS DE MARCHANDISES :

- deux démarches complémentaires : une Charte de progrès et un Label de valorisation des résultats ;
- des outils opérationnels pour évaluer, piloter et réduire leurs émissions de GES et de polluants atmosphériques ;
- un accompagnement gratuit et complet par des chargés de mission régionaux pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux et les guider dans leur engagement dans la Charte et/ou l'obtention du Label.

En France, le transport routier de marchandises (poids lourds et véhicules utilitaires légers) représente environ 10% des émissions de dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre. D'ici à 2020, la France s'est engagée à réduire de 20% ses émissions de CO₂ par rapport à 1990.

Le programme Objectif CO₂ constitue le seul dispositif national proposant aux entreprises un référentiel global et structurant en matière de réduction de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de leurs activités de transport.



LES ENTREPRISES TÉMOIGNENT



TRANSPORTS SERGE DERVAL (49)

“**Nous sommes fiers de voir les résultats**

En 2014, première année de réengagement, nous avons diminué nos émissions de 6,9%. Nous avons amélioré notre performance dans le temps. Avec ces premiers résultats encourageants, les équipes ont adhéré. Nous sortons et analysons chaque matin les indicateurs qui permettent à l'exploitation d'optimiser les décisions. La rentabilité de l'entreprise et le respect de l'environnement forment un tout indissociable.

Dominique Derval
Co-gérante



TRANSPORTS JOURDAN (50)

“**Objectif CO₂ joue un rôle positif sur l'image de notre profession**

Nous avons réduit nos émissions de CO₂ de 11% sur les trois premières années de la Charte. Nos axes prioritaires : la modernisation de notre flotte et la formation à l'écoconduite. Dans l'entreprise, le message environnemental de réduction des émissions passe plus facilement que les économies de carburant. Le Label peut créer un cercle vertueux au sein de la profession.

Michel Métral
Directeur Adjoint



XPO LOGISTICS (69)

“**Les atouts du Label : indépendance de l'organisme de certification, fiabilité de la méthode et confidentialité des informations**

Nous en sommes à notre 3e cycle d'engagement dans le cadre de la Charte Objectif CO₂. Notre objectif 2013-2015 est de réduire encore nos émissions de CO₂ de 6%. Le renouvellement chaque année d'un quart de notre flotte de véhicules et la formation de 100% de nos conducteurs à l'écoconduite sont au cœur de notre engagement.

Marlène Fine
Directrice Développement Durable et Solutions Multimodales Transport, XPO Logistics Europe

Une CHARTE pour vous aider à progresser



Dans le cadre de la Charte Objectif CO₂, votre entreprise s'engage, pour une période de trois ans à **réduire ses émissions de GES, et donc ses consommations de carburant**. L'ADEME vous propose pour cela des outils pour évaluer les émissions de GES de votre activité de transport et établir un plan d'actions de réduction sur mesure.

Lancée en décembre 2008, elle a déjà fédéré plus de 1200 entreprises du secteur du transport routier.

Une étude réalisée avec le CITEPA³ et le bureau d'études AJBD en 2014, puis en 2016, a montré qu'au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Charte permettait d'obtenir **des gains en termes d'émissions de polluants atmosphériques (PM10, PM2,5, NOx, COV)**⁴. L'outil Web Objectif CO₂ intégrera, dans le courant de l'année 2017, le calcul des émissions de polluants atmosphériques.

³ Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique.

⁴ Particules dont le diamètre est inférieur à 10 µm, Particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm ; Oxydes d'Azote ; Composés Organiques Volatils.

Le rôle de l'AFT en tant que gestionnaire du programme :

- coordonner le réseau des chargés de mission qui accompagnent gratuitement les entreprises dans leur démarche de Charte et/ou de Label ;
- administrer les dossiers de labellisation des entreprises ;
- promouvoir et gérer le programme dans son ensemble ;
- travailler en collaboration avec l'ADEME à l'évolution continue des outils proposés aux entreprises.

Un LABEL pour valoriser vos résultats



Si votre niveau de performance environnementale est suffisamment élevé, vous pouvez demander le Label Objectif CO₂. Il vous permettra de vous distinguer et de valoriser l'image de votre entreprise auprès de vos clients et fournisseurs. L'attribution de ce Label s'appuie sur un audit indépendant qui vérifie la fiabilité de vos données et l'atteinte d'un niveau de performance environnementale (CO₂).

La **mesure de la performance** se base sur le référentiel européen HBEFA⁵ qui prend en compte les données du parc de véhicules français.

Comme pour la Charte, tout le processus de labellisation est géré via la plate-forme Internet www.objectifco2.fr.

⁵ HandBook of Emission Factors for road transport.

AU TOTAL, LE PROGRAMME PERMET D'ÉVITER PRÈS DE 400 000 TONNES DE GES PAR AN, SOIT EN CUMULÉ PLUS DE 1,6 MILLION DE TONNES À LA FIN DE L'ANNÉE 2016.

Depuis 2008, plus de 1300 entreprises (1100 entreprises du transport routier de marchandises et 200 entreprises du transport routier de voyageurs) se sont engagées dans le programme Objectif CO₂. La plupart d'entre elles ont obtenu un niveau élevé de résultats.

DES BÉNÉFICES CONCRETS POUR LES TRANSPORTEURS

UN BILAN ÉCONOMIQUE POSITIF

Les actions phares mises en place dans le cadre de la Charte ont obtenu des résultats quantifiables.

- **Utiliser un véhicule hybride** : jusqu'à 15 % d'économie de carburant en moyenne en usage urbain.
- **Former les conducteurs à l'éco-conduite** : jusqu'à 10 % d'économie de carburant.
- **Brider la vitesse maximale d'un véhicule à 80 km/h** : 5 % d'économie de carburant en moyenne.
- **Installer des outils informatiques d'optimisation des trajets et de chargement des véhicules** : moins de distances parcourues et des camions mieux remplis, pour une économie de carburant.

L'unique Label officiel du transport éco-responsable

Le Label répond aux attentes de transparence exprimées par les donneurs d'ordre, au sein d'un dispositif piloté par l'Etat, l'ADEME et les organisations professionnelles. Il s'appuie sur des résultats certifiés par un audit indépendant qui vérifie l'atteinte d'un haut niveau de performance environnementale de l'entreprise.

UN BÉNÉFICE ÉCONOMIQUE

Face à des marchés très concurrentiels et des marges réduites, la diminution sensible de la consommation de carburant est un atout économique de tout premier ordre pour les transporteurs.

UN BÉNÉFICE COMMERCIAL

Objectif CO₂ apporte une réponse à la demande croissante des clients chargeurs, soucieux de réduire leur impact carbone. Le programme donne davantage de visibilité aux actions mises en place et constitue un atout remarqué de différenciation.

UN BÉNÉFICE POUR L'ENVIRONNEMENT

A travers la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques, Objectif CO₂ contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air. Certaines actions du programme contribuent également à la réduction des encombrements du trafic routier et des nuisances sonores.

UN BÉNÉFICE POUR LE MANAGEMENT

L'implication de l'ensemble des collaborateurs dans une démarche fédératrice est structurante, en interne comme en externe. Selon de nombreuses entreprises déjà engagées, Objectif CO₂ constitue un outil de management valorisant et une source de motivation interne.

UN BÉNÉFICE SOCIÉTAL

La dynamique créée par le programme incite l'ensemble du secteur du transport routier à s'engager dans une démarche environnementale. Il joue un rôle positif sur l'image de toute la profession.

LES ENTREPRISES TÉMOIGNENT



TRANSPORTS RUIZ (11)

“Même une TPE/PME peut accéder au Label

C'est plus facile en commençant par la Charte. Nous nous sommes concentrés sur l'écoconduite, avec beaucoup de pédagogie. Nous sommes entrés dans la Charte en 2009, nous avons renouvelé en 2012. Nous avons réduit de 10% nos émissions de CO₂ en 3 ans et gagné entre 2 et 3 litres de carburant aux 100 km. Le Label est important, car il va au-delà du déclaratif. La certification par un audit est un gage de crédibilité.

Patricia Ruiz
Responsable Gestion



STAR'S SERVICE (93)

“La prise en compte environnementale n'est plus un choix, c'est une exigence qui s'impose

Après avoir réduit nos émissions de CO₂ de 8 à 9% en 3 ans, nous avons décidé de renouveler notre engagement. Nos équipes ont largement pris conscience des enjeux. Le Label valorise notre initiative et nous incite à poursuivre l'effort.

Philippe de Clermont Tonnerre
Chargé de missions



MGE (88)

“Le Label est une reconnaissance et un gage de fiabilité

Nous avons maintenant les moyens de prouver à nos clients & collaborateurs que nos ambitions se traduisent par des faits réels et vérifiables. Le Label constitue pour nous une reconnaissance et un gage de fiabilité des résultats de nos actions.

Philippe Virtel
Président Directeur Général



PREMAT (91)

“Nous avons valorisé notre démarche auprès de nos clients, ils ont vu notre progression

Nos consommations ont diminué de 8% sur la première phase de notre engagement et de 5% sur la seconde. Chaque conducteur passe une journée par an en formation à l'éco-conduite, avec des logiciels embarqués pour une évaluation en direct. L'engagement fort de la direction est l'un des principaux leviers de réussite. Le Label est moteur pour nous renouveler dans la démarche.

Philippe Premat
Président Directeur Général



VIR TRANSPORTS (75)

“Maîtriser nos émissions constitue une composante nouvelle de notre offre de qualité

Nos consommations ont régressé de 4 à 5% ! Très attachés à la qualité, le label est devenu un élément important pour nos salariés et a eu un écho favorable auprès de nos chargeurs. C'est un critère différenciant aujourd'hui, et ce sera un prérequis demain.

André Semama
Directeur général de VIR Transports



BREGER (53)

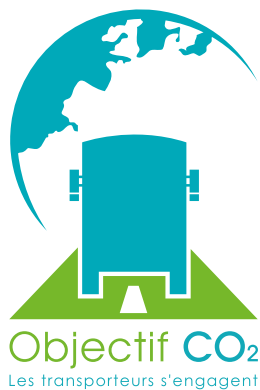
“L'intérêt du Label est de s'inscrire dans la durée, avec une démarche structurée.

Il était urgent d'avoir un Label fiable, validé par un organisme public, afin de limiter les initiatives commerciales privées qui se développent en Europe.

Alain Egermann
Directeur Général

Vous vous engagez à réduire votre consommation de carburant et les émissions de GES qui y sont associées, en vous fixant un objectif et un plan d'actions sur une durée de 3 ans.

COMMENT ADHÉRER À LA CHARTE ?



Les étapes et sa mise en oeuvre sont détaillées dans des guides et des fiches actions disponibles sur le site www.objectifco2.fr

La Charte Objectif CO₂ concerne les entreprises de transport en compte d'autrui, mais aussi les entreprises avec une flotte de véhicules en compte propre.

Le site www.objectifco2.fr intègre un outil qui vous permet de suivre vos objectifs chiffrés en émissions de GES et vos indicateurs de performance environnementale, après avoir renseigné vos données d'exploitation.

Les partenaires du **comité régional** sont là pour vous aider, ainsi que le **chargé de mission régional** disponible pour vous accompagner gratuitement dans toutes les étapes de votre démarche. Demandez un accompagnement gratuit par courriel : objectifco2@aft-dev.com



4 étapes

- 1 L'AUTOÉVALUATION.**
Vous faites vous-même un état des lieux de votre situation actuelle.
- 2 LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC CO₂.**
Vous évaluez vos émissions de GES, vous définissez un plan d'actions et un objectif de réduction de vos émissions.
- 3 LA SIGNATURE DE LA CHARTE.**
Votre engagement sur 3 ans vous permet d'utiliser le logo Objectif CO₂.
- 4 LE SUIVI ANNUEL.**
Vous évaluez vos émissions de GES, vous calculez votre progression, vous ajustez votre plan d'actions.

4 domaines d'action


VOUS METTEZ EN ŒUVRE AU MOINS UNE ACTION PAR AXE DE PROGRÈS. VOICI QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS QUE VOUS POUVEZ CHOISIR :

- 1 VÉHICULE**
 - Accélérer la modernisation de votre flotte
 - Choisir des équipements, accessoires, pneumatiques économes en carburant
 - Brider les moteurs à 80-85 km/h
- 2 CARBURANT**
 - Utiliser des carburants alternatifs
 - Améliorer le suivi de vos consommations et de vos données d'activité
- 3 CONDUCTEUR**
 - Former à l'éco-conduite
 - Instaurer des primes incitatives
- 4 ORGANISATION DES TRANSPORTS**
 - Repenser l'organisation générale des flux de transport
 - Recourir au transport combiné rail-route
 - Optimiser les flux et le remplissage des camions
 - Impliquer les donneurs d'ordre, les sous-traitants et l'ensemble des professionnels de la logistique

Votre flotte de véhicules atteint un niveau suffisant de performance CO₂.

COMMENT OBTENIR LE LABEL ?



 Pour obtenir le Label, vous devez avoir atteint un niveau de performance élevé sur l'ensemble de votre flotte, calculé à partir des émissions relatives de vos véhicules, exprimées en gCO₂e/tonne.km et comparées aux émissions de références issues de la base de données HBEFA⁶.

Pour évaluer votre niveau de performance, et voir si vous êtes éligible, il vous suffit de déclarer vos données d'activité par groupe de véhicules sur le site www.objectifco2.fr.

Pour être labellisé, vous n'êtes pas obligé d'être signataire de la Charte Objectif CO₂.

Comme pour la Charte, un chargé de mission régional peut vous aider dans le processus de labellisation de votre entreprise. Demandez un accompagnement gratuit par courriel : objectifco2@aft-dev.com.

(6) HandBook of Emission Factors for road transport, base de données de référence européenne en matière de facteurs d'émissions, appliquée au parc de véhicules français.

VOUS TROUVEREZ D'AVANTAGE DE DÉTAILS SUR LE PROCESSUS DE LABELLISATION OBJECTIF CO₂ DANS LES DOCUMENTS

« RÉFÉRENTIEL » ET « PROCÉDURE »
ACCESSIBLES SUR www.objectifco2.fr

“ L'obtention du label permet à l'entreprise de se distinguer de manière officielle et indépendante grâce à sa haute performance environnementale ”

Le Label crédibilise l'engagement de l'entreprise dans une démarche environnementale, améliore la communication environnementale de l'entreprise auprès de ses parties prenantes et établit une cohérence avec les demandes croissantes de nos clients sur ces enjeux.

Joao Lopes,
directeur commercial des transports Mendy



4 conditions préalables

- 1 OUVRIRE UN COMPTE SUR L'OUTIL DE LA PLATEFORME INTERNET WWW.OBJECTIFCO2.FR.** Vous décrivez votre entreprise et définissez une période de référence pour évaluer votre performance CO₂ (sur 12 mois consécutifs).
- 2 SUIVRE VOS DONNÉES D'ACTIVITÉ NÉCESSAIRES AU CALCUL DE LA PERFORMANCE CARBONE.** Ce suivi est réalisé par groupe de véhicules grâce aux données de consommations, distances, tonnages... Il prend aussi en compte la vitesse moyenne et éventuellement la déclivité. Les données sont collectées sur toute l'activité transport de l'entreprise correspondant à 100% de sa flotte propre opérée en France.
- 3 RÉALISER UN TAUX DE SOUS-TRAITANCE ROUTIÈRE NON LABELLISÉE INFÉRIEUR À 35% DE VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES TRANSPORT.** Le taux maximum de sous-traitance non labellisée sera porté progressivement à 15%, selon un rythme défini par le comité de pilotage national.
- 4 SUIVRE VOS DONNÉES DE TRAFIC RÉALISÉ EN MODE NON-ROUTIER :** rail, fleuve, mer, si vous les utilisez.

Une attribution en 3 étapes

- 1 UNE DEMANDE DE LABEL.** Si vous respectez les conditions préalables, votre entreprise fait la demande de Label à l'organisme gestionnaire : l'AFT, via la plateforme internet www.objectifco2.fr. L'AFT évalue ensuite la recevabilité de votre dossier.
- 2 UN AUDIT DE VÉRIFICATION.** Si votre dossier est jugé recevable, l'AFT vous mettra en relation avec un auditeur habilité Objectif CO₂ pour qu'il vienne vérifier la fiabilité des données de votre dossier et la conformité de votre activité au référentiel du Label Objectif CO₂.
- 3 UN LABEL POUR 3 ANS.** Le comité de pilotage étudie votre dossier sur la base du rapport d'audit et statue sur la labellisation de votre entreprise. Le cas échéant, le Label vous est attribué pour une durée de 3 ans, sous réserve de la mise à jour annuelle de vos données d'activités et de la non-dégradation de la performance de votre flotte.

Vous voulez en savoir davantage ? Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement gratuit ? Contactez-nous !

L'ADEME a conçu la démarche Objectif CO₂ et les outils d'aide aux entreprises. Elle en assure la diffusion à travers ses directions régionales.

Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), antennes opérationnelles du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour l'ensemble de ses missions, sont partenaires de la démarche.

Les organisations professionnelles de transporteurs sont des partenaires essentiels, correspondants directs des entreprises.

L'AFT gère le programme au niveau national et ses chargés de mission dans les régions sont disponibles pour accompagner gratuitement et au plus près les entreprises dans leur démarche environnementale.

Porté par l'AFT, le programme d'accompagnement Objectif CO₂ bénéficie d'un financement de Total dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il est soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le MEEM (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), et les organisations professionnelles du secteur.



Imprimé sur papier recyclé

